



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 38850

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur les inquiétudes que suscite le plan opérationnel qu'a prévu la direction de La Poste afin de créer trois directions de métier (courrier, colis/logistique, financier) et une direction du Réseau Grand Public. Ce plan devrait démarrer au début de l'année prochaine et être mis en place définitivement pour les contrats de gestion de 2001. Certains salariés craignent un démantèlement de La Poste et une pression trop importante sur chaque branche, notamment en terme d'économies, alors que la branche Grand public, par exemple, doit assumer une mission d'aménagement du territoire indispensable. Il souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement sur ce plan et savoir quelles évolutions il entend favoriser au sein de La Poste.

Texte de la réponse

Le contrat d'objectifs et de progrès portant contrat de plan de La Poste a été signé le 25 juin 1998 au terme d'une large concertation. Il fixe comme objectifs à La Poste de rechercher, dans le cadre de l'autonomie de gestion que lui confère la loi du 2 juillet 1990, la meilleure organisation possible de ses services, afin d'améliorer son efficacité en assurant l'équilibre financier de ses activités et de proposer, dans l'exercice de ses missions de service public, des prestations de qualité accessibles à tous, sur tout le territoire. Dans ce cadre, et face à une concurrence de plus en plus vive, La Poste poursuit son développement d'entreprise par une adaptation et une modernisation de son offre de services et de ses structures. Ces évolutions visent à conforter l'entreprise dans ses missions fondamentales par une meilleure valorisation des métiers et des ressources humaines. C'est ainsi que le projet SOFT (schéma d'orientation des fonctions transversales) est une des actions que La Poste a engagées récemment pour adapter son organisation. Il vise à mieux identifier les activités (courrier, colis, services financiers) à tous les niveaux, afin d'en améliorer l'efficacité de fonctionnement et la qualité du service rendu aux clients. A cette occasion, et pour répondre aux nouvelles demandes des clients, le développement de nouvelles compétences sera proposé aux agents de certains établissements comme les grands bureaux de poste. Avec ce projet, La Poste conforte son unité. Les directeurs territoriaux sont responsables de l'ensemble des activités postales et sont les représentants uniques de La Poste dans leur ressort (département, délégation). Quant aux bureaux de poste, ils sont confirmés dans leur rôle de réseau de distribution de tous les produits et prestations de La poste vers le grand public, en particulier en zone rurale. Ce projet, qui doit être mis en oeuvre de façon progressive, fait l'objet depuis l'été d'une large concertation avec les organisations syndicales représentatives et les principales associations.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38850

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 décembre 1999, page 7230

Réponse publiée le : 21 février 2000, page 1183